

IV. LES RETRAITÉS DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

	Restauration collective	Titres-restaurant	Aides et prêts au logement	Logements	Vacances loisirs	Service social	Secours	Crèches	BIL
Retraités	oui selon les conditions d'accès fixées par le restaurant	non	non sauf : - prêt à l'amélioration de l'habitat - prêt adaptation du logement des personnes handicapées	non	oui	oui	aide seulement	non	oui

V. LES SALARIÉS DES ASSOCIATIONS DE L'ACTION SOCIALE (ALPAF, EPAF ET AGRAF)

Catégories de personnel	Restauration collective	Titres-restaurant	Aides et prêts au logement	Logements	Vacances loisirs	Service social	Secours	Crèches	BIL
Salariés en CDI	oui (f)	sans objet	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Salariés en CDD	oui (f)	sans objet	non	non	non	oui	non	non	non

(f) pour certains salariés : restauration collective au titre des avantages en nature.

Ce tableau s'adresse plus spécifiquement aux délégations de Paris, Seine-Saint-Denis, Val de Marne et Seine-et-Marne ainsi qu'aux trois associations ALPAF, ÉPAF et AGRAF.

VI. LES AGENTS (MEF OU AUTRES) DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS SOUS TUTELLE PRINCIPALE DES MEF (AUTRES QUE CEUX VISES AU POINT III)

- ALPAF : dossiers éligibles au seul contingent électoral,
- Conventionnement possible avec AGRAF ou EPAF.